
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 septembre 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Pierre Lessard-Blais, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1503

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 septembre 2025, en y retirant les points 12.001 à 12.016, 20.025, 20.040 et 60.001 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 1504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la 1^{ère} prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 167 792,63 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles dans divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Les portes JPR inc. (CG23 0409) :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Les portes JPR inc.	1	219 233,79 \$
Les portes JPR inc.	2	197 267,77 \$
Les portes JPR inc.	3	171 649,25 \$
Les portes JPR inc.	4	163 891,16 \$
Les portes JPR inc.	5	176 299,66 \$
Les portes JPR inc.	6	155 739,14 \$
Les portes JPR inc.	7	83 711,85 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 233 558,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1257157011

CE25 1505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la 1^{ère} prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 63 813,71 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, dans divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Les portes JPR inc. (CG23 0011);
- 2- d'autoriser une dépense de 12 762,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1257157010

CE25 1506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, des contrats pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21021;

Lot	Montant (Taxes incluses)
1	452 481,10 \$
2	746 273,20 \$
3	437 086,84 \$
4	607 146,39 \$
5	1 143 176,26 \$
6	484 897,04 \$
7	1 013 844,31 \$
8	833 429,12 \$
9	981 754,99 \$
10	1 095 356,91 \$
11	842 878 \$
12	1 014 834,56 \$
13	374 287,09 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 2 005 489,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1257157012

CE25 1507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à NCH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services et des produits spécialisés en traitement d'eau pour les tours de refroidissement de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 466 695,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20703;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 339,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de NCH Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1250163001

CE25 1508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 314 261,17 \$, taxes incluses, pour le transport et l'élimination des rejets de tamisage du compost produit au Complexe Environnemental Saint-Michel (CE23 1983);
- 2- d'autoriser une dépense de 9 490,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;
- 3- d'autoriser une dépense de 119 717,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 95 830,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1259634003

CE25 1509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'avenant 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de développement et de mise en valeur du parc Olympique (anciennement la Régie des installations olympiques) pour la fourniture d'énergie pour le Centre Pierre-Charbonneau, l'aréna Maurice-Richard, le Biodôme et le Planétarium;
- 2- de ratifier le renouvellement de l'entente pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2024, pour un montant estimé de 6,2 millions \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1257157016

CE25 1510

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 23-19890 (CE23 0968) de Valosphère Environnement inc., à Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO), pour la fourniture sur demande, de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, conformément aux documents de l'appel d'offres et au tableau des montants résiduels joint;

Lot	Montant octroyé (taxes incluses)	Valeur résiduelle de l'entente-cadre (taxes incluses)
1	365 261,78 \$	339 569,78 \$

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 23-19890 (CM23 0733) de Valosphère Environnement inc., à Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO), pour la fourniture sur demande, de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, conformément aux documents de l'appel d'offres et au tableau des montants résiduels joint;

Lots	Montant octroyé (taxes incluses)	Valeur résiduelle des ententes-cadres (taxes incluses)
2	838 362,75 \$	631 755,75 \$
3	521 802,54 \$	437 582,54 \$
4	713 130,14 \$	627 015,14 \$

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 23-19890 (CG23 0336) de Valosphère Environnement inc. à la firme Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO), pour la fourniture sur demande, de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, conformément aux documents de l'appel d'offres et au tableau des montants résiduels joint;

Lot	Montant octroyé (taxes incluses)	Valeur résiduelle de l'entente-cadre (taxes incluses)
6	608 769,63 \$	441 037,63 \$

Adopté à l'unanimité.

20.007 1256987002

CE25 1511

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1-
- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 48 mois, des contrats pour des services de collecte et de transport des matières recyclables provenant de conteneurs à chargement avant et de conteneurs semi-enfouis, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21080 :

<u>Lots</u>	<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Lot 1 - Conteneurs à chargement avant	WM Québec inc.	1 683 337,48 \$
Lot 2 - Conteneurs semi-enfouis	Enviro Connexions	1 301 149,09 \$
Total		2 984 486,57 \$

- 2-
- d'autoriser une dépense de 153 808,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Lots</u>	<u>Firmes</u>	<u>Contingences</u> (taxes incluses)
Lot 1 - Conteneurs à chargement avant	WM Québec inc.	86 938,87 \$
Lot 2 - Conteneurs semi-enfouis	Enviro Connexions	66 869,41 \$
Total		153 808,28 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 91 679,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation de prix;
- | <u>Lots</u> | <u>Firmes</u> | <u>Indexation de prix</u> (taxes incluses) |
|---------------------------------------|-------------------|--|
| Lot 1 - Conteneurs à chargement avant | WM Québec inc. | 55 439,88 \$ |
| Lot 2 - Conteneurs semi-enfouis | Enviro Connexions | 36 239,17 \$ |
| Total | | 91 679,05 \$ |
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WM Québec inc. et Enviro Connexions;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1258554003

CE25 1512

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 21 477,33 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits chimiques, de briquettes de chlore et de réactifs pour tests d'eau, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour le lot 4 (CE23 0022);
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 148 278,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits chimiques, de briquettes de chlore et de réactifs pour tests d'eau, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour le lot 1a (CM23 0049);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 202 944,67 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits chimiques, de briquettes de chlore et de réactifs pour tests d'eau, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour le lot 2 (CM23 0049);
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1259841003

CE25 1513

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période d'une saison hivernale avec une option de prolongation, des contrats pour la location de camions, avec opérateurs, pour le transport de la neige pour les arrondissements, du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Rosemont-La Petite-Patrie, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21120 :

Firmes	Contrat (lot)	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
9297-9236 Québec inc.	PMR-H001-2526 (lot 1)	365 620,50 \$
Martin Lefebvre transport inc.	PMR-H002-2526 (lot 2)	160 965 \$
Martin Lefebvre transport inc.	PMR-H003-2526 (lot 3)	160 965 \$
Cooray Transport inc.	PMR-H004-2526 (lot 4)	367 920 \$
9168-5941 Québec inc.	PMR-H005-2526 (lot 5)	200 516,40 \$
Transport H. Cordeau inc.	PMR-H010-2526 (lot 10)	170 163 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H003-2526 (lot 13)	165 564 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H006-2526 (lot 16)	165 564 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H007-2526 (lot 17)	273 870,45 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H008-2526 (lot 18)	188 329,05 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H009-2526 (lot 19)	172 462,50 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H010-2526 (lot 20)	275 871,02 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H011-2526 (lot 21)	188 329,05 \$
Solution Reno-Béton inc.	MHM-H014-2526 (lot 22)	128 772 \$
Transport H. Cordeau inc.	MHM-H015-2526 (lot 23)	151 767 \$
Transport Jon-Jon inc.	RDP-H017-2526 (lot 24)	133 371 \$
9168-5941 Québec inc.	RDP-H018-2526 (lot 25)	149 007,60 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 170 952,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 512 858,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9297-9236 Québec inc., Martin Lefebvre transport inc., Cooray Transport inc., 9168-5941 Québec inc., Transport H. Cordeau inc., Solution Reno-Béton inc. et Transport Jon-Jon inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période d'une saison hivernale avec une option de prolongation, des contrats pour la location de camions, avec opérateurs, pour le transport de la neige pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21120 :

Firmes	Contrat (lot)	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
9169-0990 Québec inc.	RPP-H001-2526 (lot 11)	494 392,50 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H004-2526 (lot 14)	459 325,13 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H005-2526 (lot 15)	457 025,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 70 537,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 211 611,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9169-0990 Québec inc. et Transport H. Cordeau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE25 1514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la cession du contrat relatif aux services de déneigement des chaussées et des trottoirs dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, issu de l'appel d'offres 22-19290 et approuvé le 14 juin 2022 (CM22 0772), initialement accordé à Les Entreprises Canbec Construction inc. au bénéfice de CMS Entrepreneurs Généraux inc.;
- 2- d'approuver un projet de convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1255382004

CE25 1515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix, pour des services de collecte et de transport des matières recyclables de l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à 9386-0120 Québec inc. (CM23 0570), majorant ainsi le montant total du contrat à 4 167 604,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 154,84 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités ainsi qu'une dépense de 19 436,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des services de collecte de conteneurs et de transport des matières recyclables de 19 arrondissements, dans le cadre du contrat accordé à 9386-0120 Québec inc. (CM23 0884), majorant ainsi le montant total du contrat à 252 675,28 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1258362001

CE25 1516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 271 372,65 \$, taxes incluses, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour des services d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs, des boyaux d'incendie, d'éclairage d'urgence et de signalisation d'issues de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Protection incendie Viking inc., pour les lots 1 et 2 (CE22 1983);
- 2- d'autoriser une dépense de 27 137,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Protection incendie Viking inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1255786003

CE25 1517

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle VWR International Co., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le matériel de laboratoire et les produits chimiques, pour une somme maximale de 282 311,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21064;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 655,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1255433001

CE25 1518

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec VWR International Co., pour la fourniture de matériel de laboratoire et de produits chimiques, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 254,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21072;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 500,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1250152001

CE25 1519

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Excavations Vidolo ltée et Groupe Villeneuve inc., plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, trois contrats pour des services de nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne au sein des écocentres de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21106;

Fournisseurs	Lots	Contrats	Contrats (montants taxes incl.)
Excavations Vidolo ltée	1	Service de nettoyage, par tracteur-chargeur - Écocentres Saint-Laurent, Acadie et Saint-Michel	172 207,26 \$
	2	Service de nettoyage, par tracteur-chargeur - Écocentres LaSalle, Côte-des-Neiges et La Petite-Patrie	168 198,23 \$
Groupe Villeneuve inc.	3	Service de nettoyage par balai mécanique et camion-citerne - Écocentres Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent	192 502,64 \$
Total - toutes taxes incluses			532 908,12 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 10 729,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);

Fournisseurs	Lots	Contrats	Indexation (montants taxes incl.)
Excavations Vidolo ltée	1	Service de nettoyage, par tracteur-chargeur - Écocentres Saint-Laurent, Acadie et Saint-Michel	3 467,11 \$
	2	Service de nettoyage, par tracteur-chargeur - Écocentres LaSalle, Côte-des-Neiges et La Petite-Patrie	3 386,40 \$
Groupe Villeneuve inc.	3	Service de nettoyage par balai mécanique et camion-citerne - Écocentres Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent	3 875,72 \$
Total - toutes taxes incluses			10 729,22 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 5 436,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseurs	Lots	Contrats	Contingences (montants taxes incl.)
Excavations Vidolo ltée	1	Service de nettoyage, par tracteur-chargeur - Écocentres Saint-Laurent, Acadie et Saint-Michel	1 756,75 \$
	2	Service de nettoyage, par tracteur-chargeur - Écocentres LaSalle, Côte-des-Neiges et La Petite-Patrie	1 715,84 \$
Groupe Villeneuve inc.	3	Service de nettoyage par balai mécanique et camion-citerne - Écocentres Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent	1 963,78 \$
Total - toutes taxes incluses			5 436,37 \$

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE25 1520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Corporation Groupe de Filtration Dafco, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des filtres à air pour les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation, pour une somme maximale de 941 062,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21037;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 159,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Corporation Groupe de Filtration Dafco;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1259901003

CE25 1521

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Démolition et excavation Démex inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de démolition de la rampe des Carrières, des ouvrages annexes et de la sécurisation des panneaux de façade de l'incinérateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 587 342,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15970;
- 2- d'autoriser une dépense de 238 101,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 177 061,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Démolition et excavation Démex inc.;
- 5- d'autoriser le financement du projet de démolition de la rampe des Carrières, des ouvrages annexes et la sécurisation des panneaux de façade de l'incinérateur par le budget d'affectation de surplus du SGPI-1256254002 (CM25 0733);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1259551002

CE25 1522

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'estimateurs de coûts pour divers projets municipaux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21071;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
GLT+ inc.	Lot 1	312 286,47 \$
Consultants Legico-CHP inc.	Lot 2	254 641,95 \$

- 2- de procéder aux évaluations du rendement de GLT+ inc. et de Consultants Legico-CHP inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, le cas échéant, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1259527001

CE25 1523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation de la convention de service de gré à gré entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, incluant deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs, situés sur le territoire des arrondissements : d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 204 410,63 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 60 754,15 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1256549004

CE25 1524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Atelier Entremise pour des services professionnels afin de réaliser une analyse de faisabilité pour la requalification de la Cité-des-Hospitalières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 219 877,04 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 25 juillet 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Atelier Entremise à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 798,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités (banque d'heures);
- 4- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire de 147 062 \$ pour l'année 2026 et 79 187 \$ pour 2027, dans le cadre du processus budgétaire en cours;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1253075002

CE25 1525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de divers projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21014;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
9152-4629 Québec inc. - Geninovation	1 227 128,18 \$	1
Artelia Canada inc.	1 295 181,88 \$	2
Les Services EXP inc.	1 424 936,91 \$	3
Solmatech inc.	1 289 046,24 \$	4
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	513 052,94 \$	5
Groupe ABS inc.	544 837,78 \$	6
AtkinsRéalisis Canada inc.	521 782,99 \$	7
- 2- de procéder aux évaluations de rendement des firmes 9152-4629 Québec inc. - Geninovation, Artelia Canada inc., Les Services EXP inc., Solmatech inc., Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., Groupe ABS inc. et AtkinsRéalisis Canada inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats avec deux options de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1257231053

CE25 1526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 501 302,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion du changement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (lot 3) (CG24 0510);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1255607002

CE25 1527

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Atelier Archi- inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour des services professionnels relatifs à l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour la relocalisation du laboratoire d'essais des matériaux du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR), pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 203 505,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20998;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 525,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1258183001

CE25 1528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures visant à autoriser des travaux pour la relocalisation d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sur un terrain vacant délimité par les rues Tanguay et Poincaré et les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, soit pour une somme de 495 115,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 228,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 741,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1255602001

CE25 1529

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'avenant 1 à l'entente-cadre de collaboration 202458 entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, pour la coordination de divers travaux sur des ponts d'étagement situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1257231067

CE25 1530

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Atelier d'histoire Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'adaptation de l'exposition virtuelle « Aux origines de l'oncologie canadienne : L'Institut du radium de Montréal » qui sera présentée au MEM - Centre des mémoires montréalaises du 31 mars au 26 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1258731001

CE25 1531

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Les cercles des jeunes naturalistes, pour une durée de 12 mois, relativement aux conditions et modalités de sa collaboration avec le Service de l'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1250348011

CE25 1532

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Richard Dupuy, un terrain vacant d'une superficie approximative de 489 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et constitué du lot 1 058 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logement social, pour la somme de 137 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Richard Dupuy;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1255668002

CE25 1533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Excellence industrielle Saint-Laurent, les bureaux 108A, 109A et 109B, situés au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2028, d'une superficie totale de 38,83 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 1 500 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1258933001

CE25 1534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert une servitude réelle et perpétuelle de la Ville de Montréal-Est, dont le fonds servant est constitué des lots 6 241 954, 6 241 955, 6 241 957, 6 241 959, 6 241 960, 6 241 961, 6 242 902, 6 242 903, 6 281 118, 6 281 119 et 6 281 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 131 399,3 mètres carrés, située au sud du boulevard Henri-Bourassa, dans le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget, à Montréal-Est, sans considération monétaire, à des fins de passage public à pied et à vélo et à des fins de parc régional, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1254501005

CE25 1535

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent au Club de haute performance Montréal-Olympique inc. de 4 575 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel à projets sportifs de la Division de la gestion des installations sportives, pour l'année 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1259615004

CE25 1536

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 105 000 \$ à l'organisme Vélo Québec Association pour le soutien des activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour la population montréalaise à la Maison des cyclistes pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1259622010

CE25 1537

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 23 200 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de contribuer à l'organisation des Rendez-vous de la mobilité durable de Montréal 2025 qui se tiendront à la Maison du développement durable du 10 au 24 septembre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1258514002

CE25 1538

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1252937004

CE25 1539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la réalisation de l'édition 2025 de l'événement HUB Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1258180003

CE25 1540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à la Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec pour la réalisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Sommet international du jeu vidéo de Montréal (MIGS);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1258180005

CE25 1541

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien technique d'une valeur de 100 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation du projet « Les sciences « omiques » pour boucler la boucle : optimisation de l'amendement du sol à partir de déchets agroalimentaires locaux afin de réduire l'empreinte carbone », pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2027;
- 2- d'approuver le projet de contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1250348010

CE25 1542

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Le Groupe Provil (9367-8522 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service dans la bibliothèque de L'Île-Bizard, située au 500, montée de l'Église, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 776 047,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15969;
- 2- d'autoriser une dépense de 355 209,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 266 407,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Le Groupe Provil (9367-8522 Québec inc.);

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1257381002

CE25 1543

Considérant l'adoption de la Politique d'établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire de la Ville en date du 12 février 2025;

Considérant qu'une résolution établissant une répartition de la composition de la catégorie d'immeubles résiduelle en sous-catégories d'immeubles résidentiels est obligatoire pour créer lesdites sous-catégories, telles qu'autorisées par la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

Considérant l'abrogation de la catégorie d'immeubles « 6 logements et plus » par l'adoption du projet de loi n. 39 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives*;

Considérant que la sous-catégorie résiduelle réfère à la catégorie résiduelle;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de créer la sous-catégorie d'immeubles résidentiels « 6 logements ou plus » ainsi que la sous-catégorie « résiduelle »;
- 2- de transmettre la présente résolution à la Direction de l'évaluation foncière du Service des finances et de l'évaluation foncière.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1253074006

CE25 1544

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à participer à l'appel d'offres A/O 2025-01, lancé par Hydro-Québec, pour la fourniture d'un bloc de 300 mégawatts d'énergie solaire photovoltaïque;
- 2- d'autoriser le chef de division Transport, Énergie et Bâtiment du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) à signer tout document relatif à l'inscription, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1250214001

CE25 1545

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie à déposer une demande de subvention auprès du Fonds d'action québécois pour le développement durable dans le cadre du Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore, volet 2 « Projets visant une meilleure qualité de l'air et/ou un environnement sonore plus favorable » pour un projet éducatif de la Biosphère intitulé « Tendre l'oreille : la pollution sonore et ses effets »;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'Espace pour la vie à signer ladite demande de subvention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1250348009

CE25 1546

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de don entre la Ville de Montréal et Garnet Lee, Gilbert Lee, tous deux représentés par Jean-Philippe Riopel, pour l'acquisition de la collection Wings par le Centre des mémoires montréalaises (MEM).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1257959002

CE25 1547

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le don de coleoptères de la collection Pierre Bélanger pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 8 602,50 \$;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Pierre Bélanger au montant de 8 602,50 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1255399003

CE25 1548

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le don de coleoptères, de lépidoptères et de phyllies de la collection de Stéphane Le Tirant pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 40 953,50 \$;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Stéphane Le Tirant au montant de 30 000 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Anne-Marie Parent au montant de 10 953,50 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1255399002

CE25 1549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 639 466,37 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement des espaces de travail et de déménagement requis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan global d'optimisation des espaces administratifs de la Ville, et ce, afin de relocaliser et de regrouper le Service des technologies de l'information;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 142,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 327 989,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1250202001

CE25 1550

Vu la résolution CA25 16 0201 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 12 août 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Outremont, de commandites pour un montant total de 35 000 \$, non taxable, provenant de deux partenaires commerciaux dans le cadre du financement des activités en lien avec le 150^e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont dont la célébration sont prévue à l'automne 2025, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

- 2- d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement d'Outremont, d'un montant additionnel de 35 000 \$, à la suite de la réception de ces commandites.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1255723003

CE25 1551

Vu la résolution CA25 27 0187 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 11 août 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le virement budgétaire de 256 827,71 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le projet de réfection des bassins de toiture de la Maison de la culture et bibliothèque Mercier, dans le cadre du Programme de protection des bâtiments de compétence locale;
- 2- d'autoriser la dépense de 234 517,94 \$, net de ristournes, au Plan décennal d'immobilisation du Service de la gestion et de la planification des immeubles.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1259237001

CE25 1552

Vu la résolution CA25 10 185 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 11 août 2025;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 344 925 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour les travaux de réfection de la toiture du centre des loisirs, dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1257387003

CE25 1553

Vu la résolution CA25 25 0225 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 12 août 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire net de 1 300 \$ du budget de fonctionnement en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025 afin d'acquérir deux licences logiciel Microsoft Teams Pro;
- 2- d'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1259681001

CE25 1554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un règlement pour la somme de 124 200 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais suivant la réclamation transmise par La bande à Paul inc. à la Ville pour des services rendus afin d'intégrer l'exposition Méga Ceta à l'exposition Zone Nature du Biodôme;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1259880002

CE25 1555

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service des affaires juridiques de régler hors cour le recours portant le numéro 500-17-12411-220 intenté par Neigexpert au montant 130 000 \$;
- 2- d'autoriser la Chef de division, Division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner effet au règlement;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1259774002

CE25 1556

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la proposition de règlement hors cour avec Consultants Aecom inc. et leurs ex-dirigeants, pour la somme de 3 620 000 \$, en règlement complet de toute réclamation visée par la demande en justice 500-17-103695-188;
- 2- d'autoriser M^e Alain Bond, Contrôleur général, à signer tout document requis;
- 3- d'autoriser le dépôt d'un acte de désistement à l'égard des défendeurs Frank Zampino, Robert Marcil et Cosmo Maciocia.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1253219002

CE25 1557

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 13, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « De Castelnau entre la rue Berri et De Gaspé (SDC Quartier Villeray) » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1259861005

CE25 1558

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme Buvette Vino Disco inc., enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 14 septembre et jusqu'à 8 h, le 1^{er} novembre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 2 - d'autoriser l'organisme Bain Mathieu, enregistré au numéro 1145977584, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 14 septembre et jusqu'à 8 h, le 11 octobre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il accueille;
- 3 - d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 11 octobre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;

- 4 - d'autoriser l'organisme Récolte locale Montréal, enregistré au numéro 1175210856, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 1^{er} novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au Centre Communautaire et Culturel Chinois de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1258994015

CE25 1559

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place du Grand-Cirque-Ordinaire » la place située à l'intersection du boulevard De Maisonneuve Est et de l'avenue De Lorimier et constituée du lot numéro 1 729 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1254521008

CE25 1560

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc André-Lavallée » le parc actuellement connu sous l'appellation usuelle « parc Lafond », situé à l'est de la 12^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue Laurier Est, et constitué du lot numéro 6 220 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1254521021

CE25 1561

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « piste Robert-Silverman » l'axe Berri–Lajeunesse–Saint-Denis du Réseau express vélo qui suit un tracé débutant à l'intersection de la rue Berri vers l'ouest sur la rue Cherrier jusqu'à la rue Saint-Denis, puis vers le nord sur la rue Saint-Denis jusqu'à la rue De Castelnau Est, de là, se séparant en deux segments distincts empruntant les rues Saint-Denis et Lajeunesse jusqu'au boulevard Crémazie Est et à partir de ce point, en deux segments distincts empruntant les rues Berri et Lajeunesse jusqu'au boulevard Gouin Est, le tout traversant les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1254521019

CE25 1562

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Étienne Blais à titre de directeur - réalisation de projets d'infrastructures urbaines au Service des infrastructures du réseau routier dans l'échelle salariale 2025 - FM11, en date du 3 septembre 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1256572002

CE25 1563

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux mainlevées accordées entre le 1^{er} avril au 30 juin 2025, en vertu de l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1256825010

CE25 1564

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport intitulé « État des finances de la Ville de Montréal - Cadre budgétaire préliminaire 2026-2028 ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1253074007

Levée de la séance à 10 h 09.

70.001

Les résolutions CE25 1503 à CE25 1564 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville